

Néobsia, garantie obsèques

Choisissez la sérénité
et pensez à autre chose !



NEOBSIA GARANTIE
OBSÈQUES EN CAPITAL
MUTEX

MUTEX

Un contrat obsèques ?

À quoi
ça sert ?

À être certaine
que mes volontés
seront respectées.



À soulager
mes enfants.

À penser
à autre chose.



À vivre tranquille.



Un contrat obsèques : oui, mais pour quelles raisons ?

À la douleur causée par un décès, s'ajoutent souvent des soucis financiers pour la famille. En souscrivant à un contrat d'assurance obsèques, vous réglez sereinement, et de votre vivant, les modalités de vos funérailles.

Préservez vos proches des difficultés financières liées à vos obsèques

Le coût des obsèques est souvent sous-estimé.

Entre l'entreprise de pompes funèbres, l'achat du cercueil et de la concession, les taxes... des funérailles coûtent en moyenne de 3 800 à 4 500 € (source Confédération professionnelle du funéraire et de la marbrerie - 2017). Une somme importante qu'il faut réunir très vite pour régler les différents prestataires.

Les démarches sont parfois pénibles et fastidieuses

Elles doivent surtout être effectuées dans des délais stricts. Après la constatation

du décès, il faut effectuer la déclaration à la mairie, préparer les obsèques, informer les différentes administrations... Pour les proches, toutes ces démarches sont encore plus difficiles quand viennent s'ajouter des difficultés financières.

Anticipez pour vous tranquilliser et sécuriser votre entourage

Souscrire à un contrat d'assurance obsèques est une démarche à la fois personnelle et généreuse.

Vous facilitez la vie de ceux que vous aimez. Vous financez tout ou une partie de vos obsèques. Ainsi, vos proches n'auront pas à supporter la charge de cette somme importante et vous êtes sûr qu'ils seront accompagnés dans ce moment douloureux.

Le bon déroulement de mes obsèques, c'est le moment d'y penser !

Pour vous assurer que vos volontés soient respectées et pour libérer vos proches de tout souci financier, votre mutuelle vous donne le choix pour régler posément la question de vos obsèques entre les **2 contrats** individuels d'assurance-vie qui composent l'offre Néobsia.



Contrat 1

Néobsia Garantie Obsèques en Capital

Vous choisissez un capital qui sera versé à la personne qui acquittera les frais d'obsèques au moment de votre décès.

Le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais prévisibles d'obsèques.

Assurez-vous que vos proches disposeront d'un capital suffisant et n'auront pas de sommes à avancer. Nous verserons rapidement le capital que vous leur avez destiné.

Pourquoi choisir Néobsia Garantie Obsèques en Capital ?

Un capital dédié exclusivement au financement de vos obsèques

À la souscription, vous choisissez le montant du capital garanti : de 2 000 € à 10 000 € (par tranche de 1 000 €) ainsi que la durée de paiement de votre cotisation (viagère, temporaire 10 ou 15 ans).

Vous avez la certitude que cette somme sera affectée prioritairement au financement de vos obsèques.



Bon à savoir :

→ Lors du décès, le capital obsèques est versé dans un délai maximum de 8 jours après réception des pièces justificatives, directement à la personne qui acquittera les frais d'obsèques.

→ Si le capital est supérieur au coût des obsèques, nous reversons la différence aux bénéficiaires que vous aurez désignés.

Dans les deux cas



Vous versez une cotisation adaptée à votre budget, fixée en fonction de votre âge et du capital choisi.

Aucun risque de la voir augmenter pendant toute la durée de votre contrat (sauf augmentation du capital à votre convenance).



Pas d'examen médical ni de questionnaire de santé ! Vous souscrivez sans aucune formalité médicale.

Pour toutes ces raisons, choisissez vite **un des 2 contrats Néobsia**. Le capital est totalement



Contrat 2

Néobsia Garantie Obsèques en Prestations

Avec Néobsia Garantie Obsèques en Prestations, vos obsèques sont organisées selon vos volontés par notre partenaire, le Vœu Funéraire.

Ainsi, vous soulagez vos proches des soucis matériels et financiers le moment venu.

Pourquoi choisir Néobsia Garantie Obsèques en Prestations ?

Vos proches n'auront aucun frais à avancer, nous nous occupons de régler directement le Vœu Funéraire qui organisera vos funérailles en respectant vos volontés et le budget défini (selon les conditions générales du contrat en prestations funéraires).

Vous êtes libre de choisir.

Vous avez le choix entre 3 options de prestations parmi les plus complètes

- Essentielle (3 500 €)
- Sérénité (4 500 €)
- Exigence (6 000 €)



Bon à savoir :

→ Si le coût des obsèques est inférieur à votre capital garanti, nous reversons la différence aux bénéficiaires que vous aurez désignés.

→ En fonction du budget que vous souhaitez allouer à vos obsèques, votre conseiller déterminera avec vous le montant de votre cotisation et la durée idéale de paiement (viagère, temporaire 10 ou 15 ans).



En cas de décès par accident, votre garantie vous couvre immédiatement et après 1 an en cas de décès par maladie. Dans ce dernier cas et si le décès survient pendant la première année, nous remboursons les cotisations versées à vos bénéficiaires.



Vous et vos proches bénéficiez d'une assistance avant, pendant et après les obsèques.



Si vous souscrivez en couple sur chaque contrat et quel que soit le montant choisi, vous bénéficiez d'une réduction de -10% sur chaque cotisation.



Vous et vos proches bénéficiez d'une assistance avant, pendant et après les obsèques.

Un accompagnement dans toutes les démarches

Néobsia Assistance peut soutenir votre entourage dans l'organisation et les démarches consécutives au décès.

Une question, on vous répond

Vous êtes en contact avec des spécialistes pour vous guider dans toutes les démarches administratives, fiscales et juridiques. Vos bénéficiaires peuvent également s'appuyer sur ces experts pour en savoir plus sur les impôts, les droits de succession, les obsèques...

Vous décidez de tout en amont

Vous pouvez faire enregistrer vos dernières volontés concernant l'organisation de vos obsèques en toute confidentialité. Elles seront communiquées à vos bénéficiaires après le décès ou directement à l'entreprise de pompes funèbres.

Sécurisant

Si le décès a lieu à plus de 50 km de votre domicile*, même à l'étranger, le corps est rapatrié jusqu'au lieu d'inhumation ou de crémation (en France Métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion).

Le retour des bénéficiaires et des accompagnants peut être également pris en charge.

**Hors déplacements vers un établissement de soins.*

Une aide à domicile pour vos proches

Après votre décès, un de vos ayants droit pourra bénéficier d'une aide à domicile pour lui apporter soulagement et assistance dans la vie de tous les jours (à hauteur de 2 heures par jour dans la limite de 10 heures).

Reposez-vous sur un partenaire proche et solide.

Vous disposez



D'un réseau de mutuelles implantées dans toute la France avec plus de 700 agences à votre service.



D'une expérience et d'un savoir-faire qui permet de protéger plus de 550 000 personnes et 240 000 entreprises.



D'une sécurité financière avec près de 7,4 milliards d'actifs gérés.

Des réponses aux questions les plus fréquentes



Jusqu'à quel âge puis-je souscrire au contrat Néobsia ?

Vous pouvez souscrire jusqu'à 84 ans. Afin d'adapter la cotisation à votre budget vous avez le choix entre 3 durées de paiement des cotisations : 10 ans, 15 ans ou viager.

Le contrat comporte-t-il des frais de gestion ?

Le contrat est soumis à des frais sur versements et des frais sur le capital. Ces frais sont inclus dans le montant global des cotisations.

Quel est le prestataire funéraire pour les obsèques dans Néobsia Garantie Obsèques en Prestations ?

Nous avons choisi le Vœu Funéraire, opérateur national de premier plan pour vous garantir des prestations de qualité au meilleur coût.

Le capital est débloqué en combien de temps ?

Dès réception des justificatifs, nous mettons tout en œuvre pour verser le capital très rapidement. Le délai maximum est de 8 jours.

Suis-je obligé de régler par cotisation mensuelle ?

Pas du tout, vous pouvez aussi régler semestriellement ou trimestriellement.

Dans le contrat Néobsia garantie obsèques en capital, le capital doit-il obligatoirement servir au règlement des obsèques ?

Oui, ce capital est versé à la personne qui s'est chargée de régler les frais d'obsèques ou directement à l'entreprise de pompes funèbres ayant réalisé les obsèques.

Cependant, le solde éventuel revient aux personnes désignées dans votre contrat.

Le capital décès ne peut être utilisé, à concurrence du coût des obsèques, à la convenance du (des) bénéficiaire(s) et donc à des fins étrangères au financement des obsèques.

Mes proches peuvent-ils s'opposer à mes dernières volontés ?

Si vos volontés essentielles sont enregistrées et qu'elles sont conformes à la législation, elles seront respectées. Toutefois, en fonction de vos souhaits, un surcoût peut être nécessaire si leur réalisation ne rentre pas dans le cadre de votre contrat. En revanche, vos dispositions ne peuvent pas faire office de testament.

Vous avez encore des interrogations ? Parlez-en avec votre conseiller.

www.mutex.fr

Assureurs des garanties

MUTEX, Société anonyme, au capital de 37 302 300 euros.

Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Nanterre 529 219 040.

Siège social : 125, avenue de Paris - 92 327 Châtillon cedex

Le Vœu Funéraire, Opérateur funéraire national, habilité par la sous-préfecture d'Antony sous le n° 1692A61, Société anonyme au capital entièrement libéré de 4 323 975 euros – RCS Nanterre 310 775 804.

Siège social : 81, rue Taitbout - 75009 Paris cedex.

Ressources Mutuelles Assistance, Union technique d'assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Siren 444 269 682.

Siège social : 46, rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou cedex 01.